

Aix
Confidentiels

À Jouques, un élu délégué à la biodiversité devant le procureur pour sévices graves sur animaux

Le conseiller municipal de Jouques Claude Renault, délégué à la biodiversité, a été placé en garde à vue et déféré ce vendredi 20 juin 2025 devant le procureur de la République d'Aix pour sévices graves et actes de cruauté sur des animaux. Une demande de placement sous contrôle judiciaire a été sollicitée avant sa convocation devant la justice le 9 décembre prochain. Il aurait disposé des pièges à renard dans son jardin, tuant en mars 2025 le chat du voisin et en blessant gravement un autre. L'association jouaqueuse Animaux en péril a déposé plainte ainsi que deux voisins. "C'est notre association qui avait stérilisé ce chat retrouvé mort. Ce type de piège est interdit. En plus, venant d'un élu à la biodiversité, c'est lamentable. Je souhaite qu'il soit condamné", confie Pierrette Davet, présidente de l'association Animaux en péril. Contacté, le maire de Jouques Eric Garcin annonce avoir appris l'information hier sur LaProvence.com. "Je suis tombé de ma chaise", souffle l'édile. Pour qui, si Claude Renault a "su mener à bien ses missions" dans le cadre de sa délégation, la pose de piège par l'élu n'est pas entendable. Je vais réunir mes adjoints ce week-end pour voir la suite qui sera donnée", indique le premier magistrat.

B.M. et A.M.

Effectifs de police nationale à Aix : Sophie Joissans interpellée (encore) Bruno Retailleau

Le message avait déjà été passé à Gérard Darmanin en sa qualité de ministre de l'Intérieur, puis à son successeur place Beauvau, Bruno Retailleau. Ce jeudi, à l'occasion de la visite ministérielle de celui qui préside désormais LR pour le baptême de promotion de l'École nationale des officiers des sapeurs-pompiers à Aix, le maire Sophie Joissans lui a fait part de "la situation préoccupante du commissariat d'Aix où 12 postes de policiers nationaux sont actuellement vacants", indique la Ville dans un communiqué. "Le développement du narcotrafic, désormais, impacte directement la tranquillité publique dans notre ville. Il est impératif de renforcer nos effectifs", ajoute l'édile dans ce même communiqué. Lequel précise que "le ministre a indiqué avoir demandé au préfet de la région d'examiner cette demande avec attention et de faire droit à cette requête dans la mesure du possible. Mme le maire adressera dans les prochains jours un courrier officiel au préfet pour formaliser sa demande".

A.M.

Un homme jugé pour le vol de 120 ordinateurs portables

LA DURANNE Du 10 février au 8 avril, 120 ordinateurs portables de 26 sociétés différentes avaient été dérobés. Un homme de 37 ans était jugé pour ces 26 faits et a été relaxé pour 24 d'entre eux.

Du 10 février au 8 avril 2025, 120 ordinateurs portables de 26 sociétés différentes situées à La Duranne avaient disparu, victimes de vols en série, toujours selon le même mode opératoire : le cambrioleur entrain de nuit par effraction en brisant systématiquement une vitre au rez-de-chaussée. Dix-sept ordinateurs avaient été retrouvés, dont deux dans une procédure de recel à Vitrolles. Les 15 autres avaient été abandonnés sur place le 8 avril, lorsque la police avait surpris l'individu en flagrant délit. Outre ce sac contenant le matériel informatique, il avait également laissé un marteau, susceptible d'avoir servi à briser ces fenêtres. Ce dernier portait un ADN sur le manche.

Une paire d'AirPods géolocalisés et un ADN

Lors des vols commis dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, une paire d'écouteurs AirPods avait également été dérobée. Sauf que le malfaiteur ne savait peut-être pas que ces écouteurs sans fil connectés pouvaient être aisément localisés par leur propriétaire... Ce qui fut donc fait et permis aux enquêteurs de remonter jusqu'à Abdelsalem M., 37 ans. À l'issue de surveillances policières, ils l'avaient interpellé alors qu'il se trouvait en tant que passager dans un véhicule à Marseille, les fameux



26 entreprises ont été touchées par ces vols dans le quartier de La Duranne à Aix. / PHOTO GILLES BADER

AirPods dans les oreilles. Les mêmes qu'il avait "achetés au marché du Soleil", à Marseille, assure-t-il encore depuis le box des détenus du tribunal. L'ADN, retrouvé sur le marteau, correspondait également au sien, ce qui ne laissait plus aucun doute pour les policiers sur sa culpabilité. Mais celui-ci trouve également une réponse : "Je travaille beaucoup dans les

brocantes, je vends beaucoup de caisses à outils. Je manipule un tas d'outils." Mais ça ne tient pas, lui fait remarquer la présidente Charlotte Joubert. On aurait retrouvé un autre ADN. Scientifiquement, vous êtes le dernier à avoir touché ce marteau". Abdelsalem venait de sortir de prison au début du mois de février 2025, soit deux semaines

avant la commission des premiers vols. Très défavorablement connu des services de police, sous 24 identités différentes, celui-ci possède à son actif déjà 26 mentions sur son casier judiciaire, toutes pour des faits de vols aggravés. Sauf que celui-ci nie en bloc et que, outre l'ADN et les AirPods retrouvés la nuit du 31 mars au 1^{er} avril et le 8 avril, concer-

Le malfaiteur ne savait peut-être pas que ces écouteurs sans fil connectés pouvaient être aisément localisés par leur propriétaire.

nant le vol de 24 ordinateurs seulement, aucune preuve de sa culpabilité ne semble être établie sur les autres cambriolages. Ce que ne manque d'ailleurs pas de rappeler sa défense représentée par maître Lendom.

Un à un, celle-ci épluche les faits jusqu'à conclure : "Je ne fais que preuve de rigueur juridique. J'ai l'impression que tout le monde a envie de faire l'économie d'une défense claire sur ces 26 faits, mais rien ne permet de rattacher l'ensemble de ces vols, sans preuves, ni aucuns prélèvements biologiques." Elle plaide la relaxe sur presque l'ensemble des faits, hormis ceux de la nuit du 31 mars au 1^{er} avril et du 8 avril. Ce qu'elle obtient. Abdelsalem est condamné à 1 an d'emprisonnement avec maintien en détention et interdiction de paraître à Aix durant deux ans.

Bettina MAITROT

bmaitrot@laprovence.com

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Condamné pour huit chefs d'accusation

Un trentenaire était jugé pour deux affaires. L'une impliquant un accident de la route à Vitrolles, l'autre concernant des violences et des menaces de mort à l'encontre de sa mère.

Violences sur fonctionnaire de police, outrage, conduite en état d'ivresse... C'est pour un total de huit chefs d'accusation

que Stéphane A. comparait devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence, mercredi 18 juin. À l'origine d'un accident de la route, le prévenu âgé de 36 ans a percuté de plein fouet, à Vitrolles, le 15 juin dernier, un autre véhicule, conduit par une mère de famille accompagnée de sa fille et de trois de ses amies. Le tout sous l'empire de l'alcool, avec 2,85 g dans le sang. Selon l'avocate de la partie civile, Stéphane A. aurait pu causer beau-

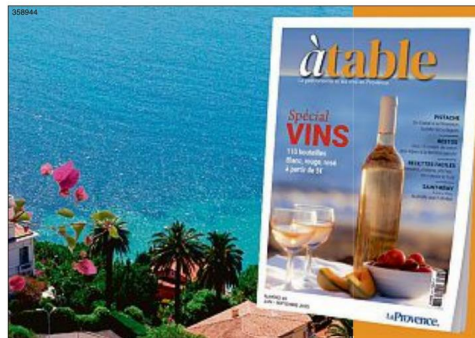
coup plus de dégâts. Sa cliente "a mis un coup de volant qui a permis d'éviter un plus grand drame. Les préjudices sont nombreux, et ça aurait pu être pire si elle n'avait pas eu cet éclat de lucidité". Sa fille s'en est notamment sortie avec quatre jours d'ITT. C'est après l'accident que Stéphane A. va cumuler les infractions. Il s'enfuit d'abord de sa voiture pour aller se cacher à quelques encablures, sonné et le visage en sang. Deux policiers,

alertés, le ramènent à leur véhicule et appellent les pompiers, sans le menotter. Alors qu'un attroupement se forme autour d'eux, Stéphane A. devient agressif et se débat. Les policiers reçoivent coups de pied et de genoux, et même un crachat au visage pour l'un d'entre eux. Les insultes misogynes et racistes pleuvent. Si le prévenu dit ne pas se souvenir de l'accident, il exprime des regrets et s'excuse. Il admet avoir un problème avec

l'alcool, exprimant le souhait de se soigner. Outre cette affaire, Stéphane A. était également jugé au même moment pour deux autres infractions, commises il y a trois mois : des violences et des menaces de mort à l'encontre de sa mère. Au total, il écope de deux ans de prison ferme dont 6 mois de sursis, malgré la plaidoirie de son avocat M^e Carrez, pour une peine aménagée.

Mathieu ALFONSI

malfonsi@laprovence.com



● Saveurs estivales

Le magazine « à table » passe à l'heure d'été et présente sa sélection 2025 de 110 bouteilles de Provence. Au menu également : des recettes faciles avec les produits phares du Sud, nos conseils restos dans la région, on décortique la tendance pistache...



LaProvence.